

---

## *Questions fréquentes des personnes laryngectomisées concernant la COVID-19*

---

Mise à jour : 21 juillet 2021

- **Suis-je plus à risque d’être contaminé par la COVID-19 (coronavirus) parce que je suis une personne laryngectomisée ?**

Selon le Gouvernement du Québec\* la COVID-19 se propage le plus souvent par des gouttelettes expulsées lorsqu’une personne malade tousse ou éternue. Ces gouttelettes sont projetées sur une distance maximale de 2 mètres et retombent rapidement. Dans le cas d’une personne laryngectomisée, il faut considérer que l’orifice de trachéostomie (stoma) constitue une voie d’entrée supplémentaire par laquelle le virus peut être contracté ou transmis.

Il est connu que les personnes âgées et les personnes qui présentent des maladies chroniques sont plus à risques d’éprouver des symptômes plus graves de la maladie.

Selon le Gouvernement du Québec<sup>1</sup>, le risque de décès et complications respiratoires est particulièrement plus élevée chez :

- les personnes âgées de 70 ans et plus;
- les personnes ayant un système immunitaire affaibli;
- les personnes atteintes de maladies chroniques telles que :
  - les maladies cardiaques;
  - les maladies pulmonaires;
  - les maladies rénales.

---

<sup>1</sup> <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/isolement-symptomes-traitements-covid-19>

Si vous sortez, une bonne application de ces consignes implique que vous devez, comme personne laryngectomisée :

- Bien vous laver les mains (avec du savon et pendant 20 secondes) **avant et après** d'effectuer des soins d'hygiène de votre trachée.
- Éviter de toucher votre stoma ou votre visage lorsque vous êtes à l'extérieur de la maison.
  - Faire ses soins d'hygiène de la trachée avant de quitter son domicile.
  - Se laver les mains avant et après avoir touché à son cou ou son visage s'il est impossible d'éviter de le faire.
    - Du désinfectant à base d'alcool peut être utilisé si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.

**Si vous êtes utilisateur d'une prothèse trachéo-oesophagienne, vous devriez :**

- Bien vous laver les mains (avec du savon et pendant 20 secondes) avant et après avoir procédé à un changement de prothèse trachéo-oesophagienne.
  - Vous laver fréquemment les mains à domicile.
  - Vous laver les mains avant de quitter votre domicile.
  - **Éviter de faire l'entretien ou d'utiliser votre prothèse trachéo-oesophagienne à l'extérieur de la maison.**
- 
- **Quel filtre pour laryngectomisé devrais-je choisir pour bien me protéger ?**

Les études scientifiques comparant les filtres pour laryngectomisés ne sont pas assez nombreuses pour permettre de conclure qu'un filtre assure une meilleure protection qu'un autre. De plus, aucun filtre à ce jour n'a été étudié pour sa capacité à protéger de la COVID-19.

Ce qui est cependant généralement reconnu est qu'il est important pour une personne laryngectomisée de porter un filtre pour éviter l'entrée dans le stoma de poussière ou de corps étranger ainsi que pour humidifier et réchauffer l'air respiré. **Une personne laryngectomisée devrait donc porter un filtre pour couvrir son stoma en tout temps, qu'elle soit à l'extérieur ou à la maison.**

Puisque la COVID-19 se propage les gouttelettes, une personne laryngectomisée aide donc aussi, par le port d'un filtre, à protéger les autres en limitant les gouttelettes qu'elle pourrait propager en toussant ou en éternuant<sup>2</sup>. Bref, un filtre constitue une barrière mécanique qui devrait agir de la même façon qu'un masque pour une personne qui n'a pas été opérée.

Différents filtres sont disponibles au Service aux laryngectomisés. Pour en savoir plus sur les filtres qui pourraient vous convenir, adressez-vous à votre orthophoniste, votre ORL ou au Service aux laryngectomisés si vous n'êtes plus suivi par ces professionnels.

- **Devrais-je mettre un masque sur ma bouche ou sur mon cou avant de sortir ?**

Le port du masque ou du couvre-visage (masque artisanal) est obligatoire dans les transports en commun pour les personnes de 10 ans et plus. Cette obligation s'applique donc aux autobus, au métro, aux traversiers, aux taxis, aux services de voiturage, etc.

Le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche est obligatoire dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts pour les personnes de 10 ans et plus.

Certains lieux sont visés par des mesures spécifiques variant en fonction des paliers d'alerte. Consultez les mesures en vigueur dans votre région ou votre municipalité pour obtenir plus d'information.

---

<sup>2</sup> <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/>

Pour plus d'informations sur le port d'un couvre visage, veuillez consulter le site du Gouvernement du Québec à cet effet :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/isolement-symptomes-traitements-covid-19>

- **Que dois-je faire si ma prothèse trachéo-oesophagienne «coule» ?**

Si vous êtes porteur d'une prothèse trachéo-œsophagienne et que celle-ci présente des fuites, adressez-vous au professionnel qui vous assiste normalement (orthophoniste, ORL). Il pourra alors évaluer la situation avec vous et déterminer si un déplacement est requis. Il pourra également vous proposer des stratégies pour réduire les écoulements de votre prothèse telle l'utilisation temporaire d'un obturateur.

Certaines stratégies sont aussi proposées sur la page web du Service aux laryngectomisés. Consultez le document : «*Stratégies pour limiter les risques associés à une prothèse trachéo-œsophagienne (PTO) non étanche*».